



COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 18 DECEMBRE 2018

Convocation du 11 décembre 2018

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 15 novembre 2018 ;
- 2) Budget général : Décisions modificatives ;
- 3) Etat des crédits reportés ;
- 4) Dissolution du budget annexe de la zone artisanale ;
- 5) Demande de subvention de l'Association Agréée de Hindisheim-Limersheim pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- 6) Demande de subvention de l'Association Agréée de Hindisheim-Limersheim pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
- 7) Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable 2017 ;
- 8) Instauration à titre expérimental de la médiation préalable obligatoire – convention avec le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- 9) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;
- 10) Divers.

PRESENTS : Mmes Christelle SCHNEIDER – Marthe HURTER - Céline MARTZ-OFFERLE -
Chantal MATARAZZI - Marie-Noëlle LAUER – Marie-Claire MUTSCHLER -
Clarisse NOISIEZ - MM. Pascal NOTHISEN –Nicolas NIEDERGANG – Jacky EBER -
Alfred PERRAUT - Eric CROIZET

Absents excusés : Fabienne REINLING (procuration à Chantal MATARAZZI)
Alain MUTSCHLER

Absent non excusé : Jean-Luc HILL

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs MEYER

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) BUDGET GENERAL : DECISIONS MODIFICATIVES

Le maire expose qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif du budget général. Il fournit aux conseillers les explications quant aux mouvements proposés sachant, à savoir :

FONCTIONNEMENT							
Articles	DEPENSES	Montants					
615221	Bâtiments publics	-610.00					
6251	Voyages et déplacements	360.00					
6238	Frais divers de publicité	250.00					
6413	Personnel non titulaire	-2700.00					
6453	Cotisations caisses retraite	2700.00					
		0.00					

INVESTISSEMENT							
Articles	DEPENSES	Montants	opération	Articles	RECETTES	Montants	opération
202	Frais doc. Urbanisme, numérisation	3000.00	0	10226	Taxe d'aménagement	3000.00	0
		3000				3000	

Le conseil municipal après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

D'approuver les modifications à apporter au budget primitif du budget général telles que présentées ci-dessus.

3) ETAT DES CREDITS REPORTEES

Vu la situation des dépenses en matière d'investissement par rapport au budget primitif et aux décisions modificatives 2018

Vu les restes à réaliser

Considérant qu'il y a lieu de reporter les crédits des restes à réaliser pour permettre le paiement des factures d'investissement sur l'exercice 2019.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De reporter sur 2019 les crédits d'investissements des restes à réaliser à savoir

DEPENSES				
ARTICLES		MONTANTS		opération
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	10000	Aménagement anc verger près USH	101
21311	Hôtel de ville	112000	Travaux ravalement de façade mairie/école	10
21312	Bâtiments scolaires	3000	Remplacement radiateur logt EM+divers	102
2151	Réseaux de voirie	78000	Trvx voirie rue de l'église et divers	101
2183	Mat bureau et informatique	900	Matériel informatique divers	0
2184	Mobilier	3000	Mobilier divers	0
2188	Autres immobilisations corporelles	4000	Bacs à fleurs et divers	0
21538	Autres réseaux	38000	Réseaux téléphoniques R église	101
202	Frais liés à la réalisation doc urbanisme	12031	PLU	0
20422	Subvention d'équipements versées	14508	Subvention d'équipement association	0
TOTAL		275439		

4) DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE

Le Maire expose que

- conformément à la loi du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)
- conformément à la délibération du 31/05/2017 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,
- conformément à la délibération du 06 juillet 2017 de la Commune de Hindisheim,

la Zone d'Activités de la KALTAU a été transférée à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein à compter du 01^{er} janvier 2017 entraînant l'obligation de la dissolution du Budget Annexe créé lors de l'installation de la Zone d'Activités de la KALTAU.

Conformément à la demande des services de la Trésorerie, le Maire propose de délibérer sur la dissolution définitive du Budget Annexe de la ZA de la Kaltau.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

La dissolution du Budget Annexe de la Zone d'activités de la KALTAU

5) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AGREEE DE HINDISHEIM-LIMERSHEIM POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Hindisheim-Limersheim, afin de continuer la réalisation des fermetures à la salle du chalet des pêcheurs.

Le montant subventionnable s'élève à 14 407,99 € TTC.

Il propose également de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2020.

Un débat se met en place au sein du Conseil Municipal quant à la pertinence de l'attribution de la subvention majoré à 20% dans le cadre de la rénovation thermique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à 13 voix pour et 2 abstentions (Chantal MATARAZZI et Fabienne REINLING)

- **D'octroyer à l'A.A.P.P.M.A. une subvention de 20% sur présentation des factures acquittées, soit un montant total de 14 407.93 € représentant une subvention de 2881.60 €,**
- **D'autoriser le Maire à payer la subvention.**

6) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AGREEE DE HINDISHEIM-LIMERSHEIM POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Hindisheim-Limersheim, qui projette l'acquisition d'une autolaveuse qui doit faciliter l'entretien des sols et garantir plus de propreté et d'hygiène.

Le montant subventionnable s'élève à 2085,31 € TTC.

Il propose également de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **D'octroyer à l'A.A.P.P.M.A. une subvention de 15% sur présentation des factures acquittées, soit un montant total de 2085.31 € représentant une subvention de 312.80 €,**
- **D'autoriser le Maire à payer la subvention.**

7) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE 2017

M. Jacky EBER, adjoint au Maire et Délégué au Syndicat des Eaux Erstein-Nord présente le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau de l'année 2017.

Les points les plus importants sont :

* Le nombre d'abonnements sur les communes de Hindisheim/Hipsheim/Limersheim et Nordhouse s'élève à 1923 (587 pour Hindisheim).

* La tarification à compter du 01/01/2017 de la distribution d'eau est constituée d'une part fixe de 26,40 € HT/an et d'une part proportionnelle de 1,30 € HT/m³ à ces montants s'ajoutent la TVA, la redevance de pollution domestique. Le cycle de facturation est semestriel.

* Le principal projet à l'étude est :

- Purge du réseau biannuel
- Traitement contre le manganèse

* Qualité de l'eau : le service dessert 4849 habitants. 19 prélèvements ont été réalisés et ont porté sur l'analyse des paramètres relatifs à la physico-chimie de l'eau. En 2017 l'eau produite et distribuée par le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein-Nord est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Le conseil municipal à l'unanimité, prend acte de ce rapport sans remarque particulière sachant que celui-ci a été approuvé par le Conseil du Syndicat des Eaux Erstein-Nord.

Ce rapport peut être consulté en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

8) INSTAURATION A TITRE EXPERIMENTAL DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN

Vu le code de la justice administrative ;

Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle, notamment son article 5 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2018-101 du 6 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mars 2018 déterminant les départements dans lesquels le Centre de Gestion peut proposer la médiation préalable obligatoire au nombre desquels figure le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

Vu la délibération n°05/18 du 4 avril 2018 du Conseil d'administration du CDG67 autorisant le président du Centre de gestion du Bas-Rhin à signer la convention avec les collectivités et établissements candidats à la médiation préalable obligatoire et ses avenants, et fixant notamment, au titre de la participation financière des collectivités, un tarif de à 100 euros de l'heure d'intervention du médiateur ;

Considérant que la médiation préalable obligatoire constitue un des moyens de règlement à l'amiable des litiges et permet notamment de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends, au bénéfice :

- Des employeurs territoriaux, qui peuvent souhaiter régler le plus en amont possible et à un moindre coût certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, ainsi que des règles d'ordre public ;
- Des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus apaisée, plus rapide et moins onéreuse ;

Considérant que les collectivités et établissements situés dans le ressort du Centre de Gestion du Bas-Rhin devront conclure, pour avoir recours à la médiation préalable obligatoire au titre de la mission facultative de

conseil juridique prévue à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin afin de lui confier cette mission

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents**

→ **DECIDE DE PARTICIPER** à l'expérimentation de la procédure préalable obligatoire à compter du jour de la signature de la Convention et pour toute la durée de l'expérimentation fixée par la loi du 18 novembre 2016 susvisée ;

→ **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin afin de lui confier la mission de médiation préalable obligatoire pour toutes les décisions relevant du dispositif ;

→ **S'ENGAGE** à respecter les termes de la convention et notamment à informer tous leurs agents, titulaires et non titulaires, de l'existence de cette médiation préalable obligatoire, notamment en indiquant sur la décision litigieuse les conditions dans lesquelles le médiateur doit être saisi (délais, coordonnées du médiateur), à défaut de quoi le délai de recours contentieux ne court pas ;

→ **DE PARTICIPER** au frais d'intervention du médiateur sur la base d'un tarif fixé à 100 euros/heure, sans demander de contrepartie financière à l'agent pour lequel le service est entièrement gratuit

9) APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Considérant que les travaux menés par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) durant l'année 2018 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 7 novembre 2018,

Considérant que le rapport est soumis à l'approbation des communes,

Considérant que les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- le vote des charges transférées au titre des compétences « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire » et « Gestion de l'eau et des milieux aquatiques »,
- le vote des charges restituées au titre des compétences « sorties écoles » et « abonnement internet des écoles »,

entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le rapport de la CLECT ci-joint.

10) DIVERS

a) Informations

Les nouveaux horaires du Proxi ont été communiqués, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 15h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 12h15 et de 14h30 à 18h.

Le tabac Steph peut désormais proposer les services postaux.

L'enquête publique dans le cadre de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme se déroulera du 20 février 2019 au 22 mars 2019.

L'adjudication de bois du 29 novembre 2018 comportait 31 lots (238 stères de bois), la recette s'élève à 7140 €.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la possession d'une carte d'accès valide est obligatoire pour accéder à la déchetterie décentralisée de Hindisheim ainsi qu'à la déchetterie du pays d'Erstein. Pour les usagers particuliers, la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères comprendra 30 passages. Marie-Claire MUTSCHLER souligne que cela va peut-être inciter aux dépôts sauvages et qu'il serait intéressant de différencier la quantité déposée, par exemple de ne pas déduire un passage lors d'un dépôt avec uniquement un sceau.

Les chaussures suspendues sur les câbles téléphoniques ont été retirées ce jour.

b) Urbanisme

Déclarations préalables

- SARL ADOR et MULLER – 304 rue de la Croix
Division en vue de construire
- LEGENTIL Géraldine – 2B rue des Abeilles
Extension de la terrasse
Accordée

Permis de construire modificatif

- SCI La Ruche – 236 rue du Château
Reconstruction de la maison donnant sur la rue du Château
Dépose de la couverture translucide et de panneaux de façade composites partie NORD EST
Création d'une clôture en partie NORD EST
Modification des emplacements de stationnement (6 places)
Modification des façades

c) Planning :

Vendredi 04 janvier 2019 : Cérémonie des Vœux du Maire

Dimanche 06 janvier 2019 : Fête des séniors

Jeudi 24 janvier 2019 : Conseil municipal

Jeudi 28 février 2019 : Conseil municipal

Jeudi 11 avril 2019 : Conseil municipal

Jeudi 23 mai 2019 : Conseil municipal

Jeudi 04 juillet 2019 : Conseil municipal

d) Tour de table :

Christelle SCHNEIDER remercie les personnes présentes à la Saint Nicolas, au Téléthon ainsi qu'à la banque alimentaire.

Pascal NOTHISEN remercie Alfred PERRAUT pour son investissement pour la réalisation du Bulletin d'Informations Communales, ainsi que tous ceux qui y ont contribué.

Alfred PERRAUT signale que le stationnement rue Principale est de plus en plus chaotique, il faudrait envisager une solution. Nicolas NIEDERGANG suggère d'en discuter lors d'une prochaine commission BUS. Marie-Claire MUTSCHLER signale que le chemin de l'Association Foncière en direction de LIPSHEIM a été très abimé par un agriculteur. Jacky EBER va prendre contact avec cet agriculteur et en discuter lors d'une réunion de l'Association Foncière.

Clarisse NOISIEZ signale qu'il y a un grand nombre d'arbres au sol sur le chemin en direction de la chapelle de Hattisheim.

Fin de la séance : 22h